Trente-cinquième année. — N° 99. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 28 Avril 1876.

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an . . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
27 Avril 1876.

Chronique générale.

L'*Officiel* a publié hier les deux décrets suivants :

1° Décret convoquant pour le 7 mai les conseils municipaux du territoire de Belfort à l'effet d'élire des délégués pour l'élection d'un sénateur ;

2° Décret convoquant pour le 21 mai les collèges électoraux des arrondissements de Cognac, de Loudéac, de Guingamp (2e circonscription), d'Auch, de Dax (1re circonscription), d'Yssingeaux, du Puy (1re circonscription), d'Angers (2e circonscription), d'Orthez, du Mans (2e circonscription), de Thonon, de Bressuire, de Melle, à l'effet d'élire chacun un député.

***

On critique fort, dans le monde politique et même dans le monde parlementaire l'insistance avec laquelle les organes républicains demandent chaque jour de nouvelles révocations de fonctionnaires. Aussi les dénonciations contre les administrateurs qui ne plaisent pas aux purs pleuvent-elles dru comme grêle.

***

Les adjoints de Rethel ne faisant pas partie du conseil municipal, ainsi que les maires et adjoints de Brives-la-Gaillarde et de Labersac, ont donné leur démission.

M. Fiquet, adjoint au maire d'Amiens, est démissionnaire. Par suite du décès de l'ancien maire et de la démission antérieure de M. Demoubynes, adjoint, la municipalité d'Amiens étant vacante, deux conseillers municipaux ont été délégués pour remplir les fonctions d'adjoints.

Les adjoints de Grenoble ont démissionné. La mairie de Grenoble est vacante depuis le décès de M. Félix Giraud, survenu en janvier 1875.

La municipalité de Guéret est également vacante.

L'Agence Havas annonce qu'il sera prochainement pourvu à la réorganisation de ces municipalités.

***

Les journaux républicains annoncent la révocation de M. le sous-préfet d'Arles pour la prochaine coupe réglée que M. Ricard doit exercer dans le personnel administratif.

***

Plusieurs journaux annoncent que M. Le Tendre de Tourville, transféré de la préfecture d'Eure-et-Loir à celle de l'Ardèche, refuse ce dernier poste.

***

La *France* établit comme il suit le chiffre de la dépense totale de la future exposition universelle de Paris. Les bâtiments de l'exposition de 1867 ont coûté environ 25 millions pour 150,000 mètres carrés de constructions couvertes. En 1878, il y aura 250,000 mètres carrés couverts. Il faut en déduire les 25,000 du pont du Trocadéro. Il reste donc 225,000 mètres dont le prix serait de 36 millions environ, en prenant pour base les prix de 1867. On peut bien ajouter 1 million à cette somme pour plus-value sur les matériaux, droits d'octroi, etc., etc. Soit 37 millions. Si nous y ajoutons les 10 millions que coûtera le pont, nous arrivons au total effrayant de *quarante-sept millions*.

***

Une grande activité va être déployée à partir du mois prochain pour faire disparaître toutes les traces des incendies de la Commune sur nos monuments publics.

Le gouvernement, en vue de l'exposition universelle de 1878, a donné des ordres pour que tous les travaux nécessaires soient immédiatement entrepris. On doit s'occuper aussi, la semaine prochaine, des bâtiments de l'ancien conseil d'Etat et de la Cour des comptes, qui vont être démolis. Les murs menacent de s'écrouler.

***

Le préfet de police de Berlin, M. Madai, est depuis quelques jours à Paris. Aujourd'hui, on annonce la venue de M. le docteur Delbrück, ministre d'Etat prussien, et président de la chancellerie impériale de l'Allemagne. L'*alter ego* du prince de Bismark ira en congé avant la fin du mois, et il profitera de ce temps de loisir pour faire une excursion prolongée en France et en Angleterre.

***

Les feuilles allemandes, et après elles plusieurs journaux de province, ont annoncé, dit la *Patrie*, que les ouvrages de fortification entrepris autour des villes fortes de la France seraient certainement terminés d'ici au 1er janvier 1877.

Cette nouvelle ne repose sur aucun fondement.

Aux termes des cahiers des charges, approuvés par le ministre de la guerre, les travaux de défense adjugés jusqu'en 1874 ne doivent être achevés qu'en 1880. Ceux qui l'ont été depuis cette époque seront livrés en 1881 ; enfin un délai plus long sera accordé aux entrepreneurs pour la construction des forts dont le génie militaire s'occupe en ce moment de dresser les plans.

Quoi qu'on fasse, et en admettant même les circonstances les plus favorables, l'ensemble des ouvrages projetés ne sera pas terminé avant 1882, c'est-à-dire avant près de six années.

***

La France et l'Espagne se sont entendues pour nommer une commission internationale qui sera chargée d'examiner certaines affaires en litige entre les deux pays.

Les membres de cette commission sont, pour la France : MM. Le Sourd, ministre plénipotentiaire ; Remacle, sous-préfet de Bayonne ; Durant, directeur des douanes à Bayonne, et de Maisonneuve, commandant de l'*Oriflamme* ; pour l'Espagne : MM. Sorela y Maury, ministre plénipotentiaire ; de Azaola, administrateur de la douane à Saint-Sébastien ; Garin y Sociats, lieutenant de vaisseau ; de Egana, secrétaire du gouvernement civil de Guipuzcoa.

La première séance a eu lieu, le 21, dans une des salles de la mairie de Bayonne, sous la présidence de M. Le Sourd.

Les commissaires doivent s'occuper, en particulier, de déterminer les zones juridictionnelles sur le cours de la Bidassoa, et de résoudre certaines difficultés qui ont surgi pendant la dernière guerre par suite de la démarcation défectueuse de la ligne des eaux qui séparent les deux pays.

Mais tel ne sera pas l'unique objet de leurs délibérations. Ils auront, d'après la *Patrie*, à régler, outre la question du remboursement des dépenses occasionnées par les carlistes réfugiés en France, des contestations dont plusieurs sont pendantes depuis 1870, et qui s'élèvent au chiffre de 170. Ces contestations consistent, pour la plupart, en demandes d'indemnités pour dommages causés aux propriétés ou aux personnes, soit à Cuba, soit sur la frontière d'Espagne.

***

Dans les épurations administratives, M. Ricard a, comme de juste, ainsi que nous l'avons dit, soigné d'une façon toute particulière son département, celui des Deux-Sèvres. Non content de révoquer le préfet et d'envoyer le sous-préfet de Melle en Algérie, il a en outre révoqué, comme on le sait, le sous-préfet de Bressuire.

A la vérité, l'arrondissement de Bressuire avait nommé député le marquis de La Rochejaquelein, qui, après l'invalidation récente de son élection, pose de nouveau sa candidature. Ennemi déclaré des candidatures officielles, M. Ricard, craignant sans doute que l'ancien sous-préfet eût trop de sympathie pour M. de La Rochejaquelein, en nomme un autre favorable à son adversaire, et donne ainsi la mesure de son impartialité républicaine.

Quoi qu'il en soit, le sous-préfet révoqué n'est pas content, paraît-il, et il aurait, d'après ce que l'on rapporte, écrit une lettre très-verte à M. le ministre de l'intérieur. On cite cette phrase, par exemple : « Monsieur le ministre, en attendant que vous fermiez derechef le tribunal de La Rochelle, je vais y reprendre ma robe d'avocat, et me faire inscrire au tableau ! »

C'est ce qu'on appelle un coup droit.

***

M. Ricard, ministre de l'intérieur, est gros, gras, joufflu, pansu, la face luisante et un air épanoui ; tout ce qu'il faut pour être débonnaire.

Son sous-secrétaire d'Etat, M. de Marcère, est maigre, sec, raide, lèvres pincées, teint bilieux, mine revêche, physique peu agréable, en somme, et le moral à l'avenant.

Un républicain, un *pur*, se plaignait devant M. Thiers de l'attitude du ministre de l'intérieur. — « Ricard est mou, disait-il, il est flasque, se laisse aller et manque de consistance. » — « Je ne dis pas non, répliqua M. Thiers, mais heureusement nous avons de Marcère qui lui sert de corset ! »

Etranger.

TURQUIE.

Dans la question des provinces danubiennes, le mot d'ordre diplomatique est la paix. Seulement, sur quelles bases va-t-on travailler à cette pacification ? A ce sujet, les données restent jusqu'ici très-vagues. Nous ne pouvons mieux faire que de citer le *Nord* :

« La Turquie allait donc, sur la foi d'accusations non fondées, se lancer, et avec elle tous les Etats de l'Orient, dans des complications à perte de vue. Par bonheur, les puissances ont encore conjuré ce danger. Non-seulement l'éventualité d'un conflit avec le Monténégro se trouve écarté, mais on parle de la reprise des négociations avec les insurgés pour la conclusion d'un nouvel armistice, et pour le « règlement de l'exécution des réformes de la note du comte Andrassy. »

» On a pu constater, par l'adresse des voïvodes de l'Herzégovine, que l'entente est possible sur la base de ces réformes loyalement exécutées, et il faut espérer que la phase nouvelle où semble entrer la question sera décisive pour le rétablissement de la paix. »

Il faut espérer ! La confiance, lorsqu'elle est entière, s'exprime autrement. Et de fait, quels seraient les motifs d' « espérer ? » Ne devançons pas les événements ; toutefois, il est bien difficile d'attendre un heureux résultat des négociations qui vont s'ouvrir. La crise est peut-être ajournée, et voilà tout. Nous disons peut-être, parce que les nouvelles du théâtre de l'insurrection ne sont pas aussi pacifiques, il s'en faut de beaucoup, que celles de Saint-Pétersbourg et de Constantinople, et font plutôt pressentir la reprise prochaine des hostilités.

Quoi qu'il en soit, les négociations dont on parle ne sont pas sans péril, et rien n'assure qu'elles ne prépareront pas pour l'avenir les complications qu'elles ont pour but d'écarter. Elles vont en effet mettre en présence des intérêts, des vues contraires qui trouveront ainsi l'occasion de manifester leur antagonisme. Nous savons par expérience ce qui peut s'ensuivre.

BELGIQUE.

Nous lisons dans le *Nord* :

« On ne parle plus guère de l'impératrice Charlotte, reléguée au château de Tervueren. Voici les dernières nouvelles de l'état de l'auguste infortunée. La santé physique est forte, meilleure que jamais, mais tout espoir de rétablir la santé intellectuelle est perdu. Sa Majesté ne reçoit plus aucune visite, parce qu'elle en est irritée et que, du reste, elle ne peut reconnaître personne. Elle a des moments de folie furieuse qui ne permettent pas de la laisser sortir de ses appartements.

» Dans les moments de calme relatif, elle ne s'occupe que de sa cuisine et de sa toilette, et elle fait quelques courses dans le parc, toujours tristement accompagnée.

» Bref, cet exemple d'aliénation mentale est un de ceux qui excitent le plus la curiosité et le désespoir des médecins.

» Le directeur de la colonie de Gheel ne fait plus que de rares apparitions à Tervueren. »

Incendie du Théâtre-des-Arts de Rouen.

Un épouvantable désastre a jeté mardi soir la consternation dans la ville de Rouen. Nous en empruntons l'émouvant récit au *Nouvelliste* :

« Le Théâtre-des-Arts a été détruit de fond en comble par un incendie, ainsi que la plus grande partie des maisons qui l'entouraient. Tout ce vaste périmètre compris entre le Cours, la rue des Charrettes, la rue de l'ancienne Comédie et la rue Grand-Pont n'est plus, à l'exception d'un côté, qu'un amas de décombres.

» Les pertes matérielles sont considérables : mais il en est d'autres qui sont irréparables ; il y a eu des morts et des blessés : le nombre des victimes n'est pas encore connu. Mais quand on songe qu'une demi-heure plus tard la représentation commençait, on frémit en songeant aux épouvantables malheurs qu'aurait causés l'incendie éclatant avec cette instantanéité au milieu d'une salle remplie d'un millier de personnes. C'est par centaines peut-être qu'on eût compté les victimes.

» Comment le feu a-t-il pris ? Plusieurs versions circulent à cet égard. Toujours est-il qu'en moins de cinq minutes, et au moment où on se préparait à ouvrir les portes pour introduire le public, toute la scène était en feu. Les flammes se répandaient partout avec une rapidité effrayante, et la fumée venait asphyxier les employés, artistes, figurants et soldats qui se préparaient à la représentation d'*Hamlet*, la treizième !

» On se ferait difficilement une idée de l'épouvante qui s'est emparée de tous ces malheureux. C'était un sauve-qui-peut général. Mais comment sortir ? On se précipitait vers les issues, mais le feu s'était précisément déclaré au-dessous de l'escalier des figurants et des choristes. Impossible de sortir.

» La fumée était si intense qu'il était impossible de respirer. Mais le danger devenait de plus en plus grand. Il n'y avait plus qu'un moyen d'échapper à la mort, c'était de se précipiter par les fenêtres, et cela de la hauteur d'un quatrième et d'un cinquième étage !...

» On voyait des grappes humaines se cramponner aux barreaux de ces fenêtres. Une même pensée est venue instantanément à tous les habitants du quartier. On est allé chercher des matelas partout ; on en jetait de toutes les croisées de la rue des Charrettes, de la rue de la Comédie et de la rue des Rocrois. C'est ainsi que beaucoup de chutes ont été amorties.

» Mais quel spectacle que celui de ces femmes, en costumes de théâtre, de ces choristes à moitié nus, de ces soldats déjà revêtus de leurs cuissards pour la représentation, tombant d'une pareille hauteur ! Les assistants étaient terrifiés, et c'est à peine s'ils avaient la force de relever ceux qui tombaient.

» Une habilleuse, pendant près de dix minutes, est restée en dehors d'une fenêtre, cramponnée à une corniche. De là, elle aidait d'autres femmes à sauter ou à saisir des échelles qu'on leur tendait des balcons. Ce n'est que quand elle a cru que tout le monde était sauvé qu'elle a songé à son propre salut. On lui a lancé une corde, et, avec un sangfroid étonnant, elle se l'est attachée autour du bras. Elle s'est alors lancée dans le vide ; on la croyait sauvée. Mais le choc, lorsqu'elle est arrivée à l'extrémité de la corde, a été si violent, que le lien s'est rompu. Cette infortunée a été précipitée sur le balcon du cercle du Baby-Club, et, de là, elle a rebondi sur le sol. Quant on l'a relevée, elle avait la tête fendue et une cuisse brisée.

» Les artistes chanteurs qui devaient interpréter *Hamlet* ont tous été sauvés. Leurs loges sont situées aux premiers étages, ce qui leur a permis de s'échapper. M. Guillemot s'habillait dans sa loge ; beaucoup de femmes s'étaient réfugiées près de lui. Il les a sauvées avec un courage surhumain. Toutefois, Mme Preys, troisième dugazon, apprenant que son mari était aux étages supérieurs, veut aller à son secours. M. Guillemot cherche à la retenir ; elle lui échappe.

» Elle est morte victime de son dévouement conjugal. La malheureuse a roulé dans l'abîme de feu. M. Guillemot n'est parvenu à se retirer qu'en rampant jusqu'à une fenêtre donnant sur le restaurant Jacob. A demi suffoqué, il s'est laissé tomber dans une cuisine où il a reçu les secours les plus empressés. Il a le bras et la cuisse cruellement brûlés.

» Mme Naddi-Vallée et Mme Barbot n'ont pas été atteintes et sont sorties par le couloir du parquet. Les frères Boyer et MM. Trinquier et Plain n'ont pas eu d'accidents.

» Mais combien est-il resté de personnes dans les décombres ? C'est ce qu'il nous est encore absolument impossible de dire.

» D'une fenêtre de la rue des Charrettes on apercevait cinq cadavres ; c'étaient ceux des cinq petits pages qui paraissent à la fin de la représentation.

» A une autre fenêtre de la rue de la Comédie on a vu, — spectacle horrible ! — pendant plus d'une heure, un malheureux que l'on croit être le régisseur des chœurs, à moitié couché sur la rampe et asphyxié par la fumée. Les flammes ont carbonisé la partie inférieure du corps, et le tronc est alors tombé dans la rue, aux pieds du directeur, M. Lemoigne, qui a failli s'évanouir.

» A l'heure où nous écrivons, treize blessés ont été transportés à l'Hôtel-Dieu. Deux sont morts. Ces treize blessés se composent de huit soldats et de cinq choristes.

» Il y avait trente-cinq soldats de service, appartenant au 74e de ligne, et une quarantaine de choristes, hommes et femmes. Combien en retrouvera-t-on en vie ? Nous ne le saurons que demain. On parle de six militaires blessés transportés à la caserne.

» Notre ville est dans la consternation. Le feu n'est pas encore complétement éteint ; cependant il est permis d'espérer que sa part est faite. Les maisons des rues avoisinantes sont hors de danger. Toute la façade du quai, sauf le quatrième étage du restaurant Germaine, est préservée. Du côté de la rue des Charrettes, tout est à peu près détruit.

» Les pompiers, les troupes de la garnison et la population ont fait preuve du plus grand dévouement. Tout ce qu'on pouvait faire, tout ce qu'on pouvait tenter a été fait et tenté.

» Le spectacle offert par l'incendie était terrifiant. Une immense lueur était projetée sur les rues environnantes et sur les quais, qu'une foule consternée encombrait. Une pluie continue de matières embrasées, que le vent poussait dans la direction de l'ouest, faisait craindre pour la sécurité des maisons sur lesquelles elles s'abattaient.

» Le Théâtre-des-Arts, dont la ville avait fait récemment l'acquisition, avait été construit par huit sociétaires en 1774 et inauguré en 1776. Il avait donc un siècle d'existence. »

Nouvelles militaires.

Le mouvement de troupes qui s'opèrera le 1 mai se réduit, en ce qui concerne les 19e et 20e divisions, aux proportions suivantes :

La 19e division a son quartier général transféré de Paris à Rennes, mais elle ne compte plus dans la capitale que sept bataillons, savoir : le 1er et le 2e du 48e ; le 1er et le 2e du 71e, à Courbevoie ; les 1er, 2e et 3e du 70e, à Rueil. Tous les autres bataillons de la division ont depuis longtemps quitté Paris ou ses environs.

Le quartier général de la 20e division est transféré de Paris à Nantes ; cependant elle laisse à Paris sa seconde brigade provisoire et six bataillons vont seuls partir pour la Bretagne. Ce sont les 1er, 2e et 3e bataillons des 64e et 65e de ligne.

La garnison de Paris conserve encore 105 bataillons ; il faut ajouter la garde républicaine et les autres troupes de cavalerie, d'artillerie, du génie, du train, etc.

Plusieurs personnes nous demandent dans quelle situation un homme qui a été réformé pour l'armée active se trouve vis-à-vis de l'appel de l'armée territoriale.

Nous leur répondrons que l'article 25, § 1er de la loi du 18 novembre 1875, est ainsi conçu :

« Tout homme compris sur les contrôles de l'armée territoriale, bien qu'il ait été précédemment exempté ou réformé pour infirmités, sera affranchi du service, sur la justification faite à l'autorité militaire de son exemption ou de sa réforme. »

Cette justification consiste à produire, selon le cas, un certificat de libération délivré par le sous-préfet de l'arrondissement dans lequel l'homme a tiré au sort, ou le congé de réforme qui lui a été délivré par l'autorité militaire.

Nous croyons devoir ajouter que les réformes prononcées, en 1870 et 1871, par des commissions de réforme incomplète, sont actuellement sans valeur.

Une commission de réforme régulièrement constituée doit comprendre, en vertu de l'instruction du 3 mai 1844 : le général de brigade commandant la subdivision, le commandant du bureau de recrutement, un sous-intendant militaire et le commandant de gendarmerie. Elle est assistée d'un docteur en médecine. Les décisions des commissions de réforme qui, n'étant pas composées des officiers ci-dessus désignés ou de leurs suppléants, sont considérées comme nulles, en vertu de la circulaire de M. le ministre de la guerre, en date du 28 février 1876.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'incendie de 1821.

Le 18 décembre 1821, à sept heures du soir, un vent glacial du sud-ouest portait aux quatre coins de Saumur le roulement saccadé et lugubre d'un tambour ; une pluie de givre battait les murailles des habitations et retenait chacun au coin du foyer, portes closes.

A ce bruit inaccoutumé, les ventaux, les fenêtres s'ouvrent malgré la bise ; de toutes les maisons, hommes, femmes et enfants prêtent l'oreille, regardent le ciel obscur, mais qui reflète une lueur rougeâtre ; ils interrogent les rares passants, incertains et troublés comme eux de ces signes alarmants.

En un instant le doute est levé ; les cris sinistres : *Au feu ! au feu !* se mêlent à la *générale*, au *tocsin* ; ils apprennent à tous qu'un grand incendie vient d'éclater dans l'un des quartiers populeux de la ville. Des tourbillons de flammes qui s'élèvent dans l'air, en se reflétant dans les eaux de la Loire, indiquent l'immensité du désastre avant qu'on puisse en voir l'horrible spectacle.

Le feu, criait-on, est dans le *faubourg des Bilanges !* Tel était encore, dans ce temps, le nom sous lequel on désignait la partie du quartier Saint-Nicolas comprise entre la place de la Bilange et l'esplanade du Chardonnet, d'une part ; entre la rue de la Petite-Bilange et la rue Beaurepaire, d'autre part.

Cette désignation correspondait à l'ancienne enceinte de la ville de Saumur, telle que nous l'avons décrite dans nos *Chroniques saumuroises* (1), en suivant les ruines des vieilles murailles crénelées et des tours qui en marquent encore le tracé.

La maison d'un riche commerçant, M. Petor, était le foyer de cet incendie qui s'était propagé avec une rapidité effroyable à de vieux bâtiments dont le rez-de-chaussée servait d'écurie aux chevaux de la Poste, tandis que les étages supérieurs contenaient les fourrages de toute nature destinés à la nourriture de ces chevaux.

Si l'on pense que le feu se trouvait alimenté dans son principe par des balles de chanvre, par des tas de noix et d'amandes, par quinze à vingt fournitures de blé déposées dans les magasins du commerçant, il sera facile de se rendre compte des alarmes de la population du quartier comme de la ville entière.

La maison Petor et les écuries de la Poste ouvraient sur la rue de la Petite-Bilange ; elles étaient adossées à l'impasse faisant suite aujourd'hui à la rue de la Monnaie et occupaient le sol de la rue de la *Fidélité-prolongée*, puis l'emplacement des maisons Tailbouis, Malfé, à joindre la maison Gagneux.

Pour combattre le fléau, une pompe à incendie avait été placée au fond de l'impasse afin de concentrer le feu des matières inflammables dans l'intérieur des magasins : leurs murailles formaient un côté de cette impasse qui servait à leur exploitation.

Quatre officiers de l'Ecole de cavalerie, MM. de Saint-Privé, le comte de Spada, capitaines instructeurs, le lieutenant Duchêne, le sous-lieutenant Martin ; deux habitants de la ville, MM. Juteau, greffier du tribunal de commerce, et Rouault, tonnelier ; M. Rostan, sous-officier de cavalerie, dirigeaient et faisaient avec une activité des plus audacieuses le service de cette pompe dont les jets d'eau pénétraient sur le brasier au travers des ouvertures des magasins.

Il était deux heures du matin ; les charpentes s'effondrent, les murs calcinés paraissent s'ébranler sous la pression de l'eau lancée par la pompe ; de toutes parts on signale le danger aux courageux travailleurs, on les invite à la retraite.

Rien ne les arrête ; la vue des flammes qui consument les tas de bois anime leur zèle : leur activité redouble.

Tout à coup, les murs s'écroulent au milieu d'un horrible fracas et ensevelissent sous leurs décombres fumants les six premiers travailleurs ; le septième, placé à quelques pas d'eux, apparaît seul, comme un fantône, debout, au milieu des débris incandescents. L'ouverture d'une lucarne placée dans le pignon d'un mur l'avait préservé et sauvé.

La stupeur était à son comble, M. Rostan demeurait immobile et comme carbonisé au milieu du feu. Des pompiers s'élancent sur lui et l'enlèvent de cet affreux théâtre.

M. Villars, chirurgien-major, s'empresse autour de lui ; il reconnaît qu'il n'a qu'une légère blessure à la tête produite par un éclat de pierre ; mais il constate aussi une *encéphalite*. La chaleur de la fournaise au milieu de laquelle ce jeune militaire fut exposé lui avait causé une inflammation du cerveau qui troubla longtemps sa raison.

Il dut quitter la profession des armes et rentrer à Rennes sous les soins de sa famille ; il y vivait encore en 1842.

Quant aux six premières victimes, les débris de l'incendie et le jour ne montrèrent plus que leurs cadavres horriblement brûlés.

Deux jours après cette nuit épouvantable, le clergé de la ville, l'Ecole de cavalerie, la population tout entière accompagnait à l'église Saint-Nicolas, puis au cimetière, un convoi funèbre formé par six cercueils à la file.

Les quatre premiers, couverts d'armures, étaient portés à l'épaule par des soldats ; entre chaque bière marchait un cheval de bataille caparaçonné de crêpes et tenu en main par une ordonnance en *deuil militaire*.

Les deux autres bières, ornées des attributs professionnels des défunts, étaient portés à l'épaule aussi par des membres de la corporation des portefaix, précédés de leur syndic.

Toutes les maisons étaient fermées en signe de deuil public !...

Un tombeau de marbre noir a consacré le souvenir de cet incendie néfaste qui fut comme le prologue d'un autre événement qui attrista Saumur au début et à la fin de l'année 1822 : la conspiration du général Berton et son procès !

Ce tombeau est formé par une colonne de pierre grisâtre surmontée d'une urne cinéraire en marbre noir ; un voile drapé couvre une partie de cette urne et retombe en plis sur la colonne.

Sur les quatre faces de la base de cette colonne, quatre plaques portent les noms et qualités des généreuses victimes.

L'édilité a pourvu à l'entretien de ce tombeau ; nous l'en félicitons : il témoigne de la reconnaissance des habitants de Saumur pour ceux qui sacrifient leur vie au salut de leurs concitoyens ; il rappelle en même temps, aux jeunes générations, l'union plus que séculaire qui existe entre l'Ecole de cavalerie et la ville qui fut son berceau en 1786 (1).

PAUL RATOUIS.

P.-S. — Nous faisons suivre ce récit des vers composés à l'occasion de l'incendie de 1821 ; ils intéresseront le lecteur, non par leur mérite littéraire, mais comme expression des nobles sentiments de l'époque.

—

Vers faits au moment de l'incendie de la maison Petor, du 18 au 19 décembre 1821.

Dans l'horreur de la nuit, quels cris se font entendre !
Saumur, à ce malheur, tu ne pouvais t'attendre !
. . . . . .
Accourez tous, domptez ce fléau redoutable,
Braves soldats, citoyens généreux ;
Courez, volez, et d'un bras secourable
Préservez la cité d'un destin rigoureux.

—

Armé d'un courage intrépide,
Déjà le fier pompier d'une course rapide
Se transporte au travers de ces feux dévorants.
Sa main avec intelligence
Dirige ces souples canaux
Où l'onde, comprimant ses flots,
Se soulève, monte, s'élance,
Tombe sur les plafonds brisés,
Et de ces gouffres embrasés
Suspend enfin la violence.....

Vains secours, efforts impuissants,
L'aquilon, d'un souffle funeste,
Ministre du courroux céleste,
Ranime les feux expirants.

(1) 1 vol. in-12, imprimerie P. Godet, Saumur, 1864.

(1) Voir *Chroniques saumuroises* 1864 : le *Manège, les Halles*.

Leur rage indomptable
De vingt points divers
Lance dans les airs
Un jour effroyable.

La nuit a disparu, dans la ville affligée,
Partout la tristesse, l'horreur,
Et la Loire effrayée
Roule ses flots avec douleur.

Dans cet instant rempli d'alarmes,
La mort, insensible à nos larmes,
Apparaît au milieu de lugubres flambeaux,
Et, comptant ses victimes,
Sa redoutable faux
Les précipite au fond des noirs abîmes,
Où des brasiers leur servent de tombeaux...

Citoyens et soldats, nous gardons la mémoire
De vos noms respectés.
Un simple monument s'élève à votre gloire,
Il redira l'instant de nos calamités.

ANONYME.

Hier soir, vers 5 heures, les personnes qui traversaient le pont Cessart ont vu passer dans la Loire un cadavre que le courant entraînait.

Un marinier est aussitôt monté dans une barque et s'est dirigé vers ce noyé. Il l'a atteint à 250 mètres de l'usine à gaz.

Il a été reconnu pour être le nommé Leblanc, marinier, originaire de Cosne (Nièvre).

Ce malheureux a été victime de son dévouement. Le 10 avril dernier, à Tours, il s'était jeté courageusement à l'eau pour sauver son patron, le sieur Supliciau, qui y était tombé accidentellement. Le courant l'avait entraîné, et il n'avait pas reparu.

Son patron avait été sauvé par un nommé Gouray, blanchisseur.

Par une circulaire du 28 mars, M. le ministre de la guerre a demandé l'avis des conseils généraux sur la date à laquelle il conviendra de convoquer la réserve de l'armée active, en 1876.

Dans sa séance d'avant-hier, le Conseil général de Maine-et-Loire a indiqué le mois de septembre, comme étant le plus favorable pour cette convocation.

Voici l'itinéraire que suivra M. Du Breuil, professeur d'arboriculture, dans sa mission annuelle d'enseignement de l'arboriculture dans les écoles d'agriculture et dans les départements. Les cours et les conférences se feront, en 1876, dans l'ordre suivant :

1° Ecole d'agriculture de Grignon, en avril et mai ;

2° Saumur (trois conférences sur le soufrage dans les vignobles), au commencement de mai ;

3° Ecole d'agriculture de Montpellier, en mai et juin ;

4° Angers (cours de viticulture), en juin ;

5° Saumur (cours de viticulture), en juillet ;

6° Bagnères-de-Bigorre, en juillet et août ;

7° Angoulême, en août et septembre ;

8° Montargis, en septembre ;

9° Ecole d'agriculture de Grand-Jouan, en octobre.

Les feuilles parisiennes nous entretiennent du mariage, célébré la semaine dernière, de M. le baron Tony Mariani, lieutenant de dragons à l'Ecole de cavalerie de Saumur, avec Mlle Davillier-Regnaud de Saint-Jean-d'Angely.

Les témoins de la mariée étaient M. Joachim Murat et M. Edmond Davillier ; ceux de M. Mariani, M. de Talhouët-Roy, ancien ministre, et M. le comte Mariani, colonel du 26e régiment de dragons.

Le Saint-Père avait envoyé sa bénédiction spéciale pour les deux jeunes époux.

M. l'abbé Guignard a prononcé l'allocution d'usage.

Mme la baronne de Caters et M. Bouhy ont chanté divers morceaux. M. Godefroy, le harpiste célèbre, a exécuté un magnifique *Hosannah*. Pour la sortie de l'église, la maîtrise a exécuté la magnifique marche du *Lohengrin*.

Deux places d'honneur avaient été réservées aux deux côtés de l'autel. Celle du côté de l'Evangile était occupée par Mme la maréchale de Mac-Mahon, celle du côté de l'Epître par Mme la princesse Mathilde.

On remarquait dans l'assistance les officiers de la maison du défunt maréchal Reguaud de Saint-Jean-d'Angely, en grand uniforme : MM. le colonel Dejean, Delarelousse, de Mauret, Haillot, Gervais et de Villers ; un grand nombre de généraux et d'officiers supérieurs, les princes Lucien et Achille Murat, le comte Joachim Murat, le maréchal Canrobert, MM. Janvier de la Motte, Drouyn de Lhuys, Welles de la Valette, prince Poniatowski, Haentjens, de Moutaigu, Chevreau, comte Le Marois, Pinart, Levert, Cousin de Montauban, de Saint-Albin, de Villers, plusieurs artistes, parmi lesquels le professeur de dessin de la mariée, M. Vely, un de nos jeunes peintres les plus sympathiques ; quelques membres du clergé, et dans le chœur M. l'abbé Maurin, le vénérable aumônier de l'Ecole militaire, etc.

Le *Courrier de la Vienne*, après avoir annoncé la nomination de M. l'abbé Albert de Briey à l'évêché de Saint-Dié, ajoute :

« Nous nous associons aux regrets que ne peut manquer d'éprouver le clergé poitevin en voyant s'éloigner de lui l'un de ses membres les plus distingués, l'un de ceux qui étaient entourés des plus générales, des plus respectueuses sympathies. — Mais ce sentiment doit s'effacer devant celui de l'honneur fait au diocèse par l'élévation de l'un de ses vicaires-généraux à la dignité épiscopale.

» Ajoutons que cet honneur rejaillira sur notre province, où la famille du nouveau prélat, depuis l'époque où elle s'y est fixée, a toujours su mettre sa bienfaisance à la hauteur de sa situation sociale.

» M. l'abbé Marie-Camille-Albert de Briey, de la famille lorraine des comtes de Briey, est né le 10 octobre 1826 à Magné-en-Gençay (Vienne). Il a été précepteur du prince royal de Belgique, actuellement roi des Belges, dont il a dirigé toute l'éducation ainsi que celle de son frère.

» M. l'abbé de Briey a embrassé l'état ecclésiastique vers 1860 et est entré au séminaire français à Rome. Ordonné prêtre en 1862 par S. Em. le cardinal Villecourt, il a reçu au collége romain la palme du doctorat en théologie.

» Nommé ensuite vicaire-général de Poitiers, il s'est particulièrement occupé du gouvernement et de la direction de la Congrégation des Filles de la Croix ou des sœurs de Saint-André, dont la maison-mère est à la Puye.

» Profondément versé dans les sciences sacrées, fixé dans les meilleures doctrines, M. l'abbé de Briey succédera dignement à Mgr Caverot et sera grandement apprécié dans le diocèse de Saint-Dié, qui se signale entre tous, sur ce point, par son attachement aux traditions les plus sûres et aux enseignements de l'Eglise romaine. »

On écrit de Niort :

« Lundi matin, à la gare, une foule nombreuse s'était donné rendez-vous pour témoigner une dernière fois ses regrets et ses sympathies au marquis et à la marquise d'Auray de Saint-Pois.

» Le journal radical de Niort avait, il y a quelques jours, annoncé, par quelques lignes faciles à comprendre, une manifestation destinée à célébrer l'arrivée de M. Ricard, et le soir, les cris, les chants, le tumulte ne firent point défaut. Lundi matin, point de phrases, point de bruit ; le même sentiment nous animait tous : nous perdions un administrateur, nous regrettions un ami, les pauvres surtout pleuraient sur le départ de leur bienfaitrice.

» Aussi la foule émue se tenait-elle recueillie, mais l'émotion nous a tous gagnés lorsque nous avons vu une vingtaine de pauvres venir remercier Mme la marquise d'Auray, cette femme qui croyait que sa position l'obligeait à faire le bien et qui savait que la fortune ne peut être mieux dépensée qu'en aumônes. Ils pleuraient, les malheureux, le départ de celle qui leur avait donné du pain.

» Et nous, témoins de ce spectacle touchant, nous pensions à cet homme de bien qui partait pour avoir combattu avec nous, à ce soldat qui n'avait pas craint de montrer son drapeau, à cet administrateur enfin qui n'avait pas hésité à sacrifier sa carrière à ses opinions. »

LE CONSEIL MUNICIPAL DU MANS.

Lundi, le nouveau préfet de la Sarthe, M. Servois, recevait au Mans les visites officielles des autorités et des corps constitués. Elles ont été marquées par un incident curieux, presque grotesque, auquel ont donné lieu les membres du conseil municipal qui appartiennent, comme on sait, au plus pur radicalisme et qui forment la majorité. Voici la version de l'*Union de la Sarthe* :

« Les choses se seraient régulièrement passées et nous n'aurions qu'à enregistrer cette réception sous une rubrique banale, si le conseil municipal du Mans, toujours avide des petites manifestations, n'avait profité de cette réunion pour protester de son peu de respect pour les convenances et pour la légalité.

» M. Verel, maire du Mans, accompagné de ses adjoints, se rendit à la Préfecture à l'heure indiquée ; différents membres de la minorité vinrent l'y rejoindre. Avant d'entrer dans le salon de réception, M. le maire, voulant donner au Conseil municipal régulièrement convoqué le temps d'arriver, attendit quelques instants dans le vestibule. A midi et demi, ne voyant venir personne et d'accord avec ses collègues, il se décida à faire annoncer l'administration et le Conseil municipal du Mans. Après quelques paroles de circonstances et l'échange de politesses usitées en pareil cas, M. le maire se retira.

» Il avait à peine fait quelques pas dans le vestibule qu'il se trouvait en présence des républicains du Conseil, qui formaient un groupe à part sous la direction de MM. Rubillard, Cordelet et Gasnier. Après avoir expliqué à ces messieurs qu'il les avait attendus jusqu'à la dernière limite de l'heure fixée, il offrit néanmoins de les accompagner et de les présenter lui-même, selon les convenances, à M. le préfet de la Sarthe.

» M. Cordelet et M. Gasnier remercièrent M. Vérel de son offre, en lui disant que le Conseil municipal voulait en cette circonstance se séparer de l'administration...

» Lorsque le Conseil fut de nouveau annoncé à M. le préfet de la Sarthe, celui-ci dut nécessairement croire à une erreur, puisqu'il avait, quelques instants auparavant, reçu l'administration et différents conseillers ; mais il eut bien vite le mot de l'énigme.

» M. Gasnier, secrétaire du Conseil, sortit de sa poche un petit papier et lut un *spech* de sa composition. L'embarras était visible, et la voix tremblante ne laissait passer que des sons inarticulés. Le mot de *République*, souvent répété comme un coup de grosse caisse, était le seul que l'on pût distinguer.

» M. Servois répondit quelques paroles anodines et les républicains se retirèrent, contents et fiers de leur grand exploit. »

De son côté, la *Sarthe* raconte comment s'est faite la convocation extra-légale du Conseil :

« ... M. Vérel n'a pas eu à couper sa queue radicale ; ce sont les conseillers républicains eux-mêmes qui se sont chargés de l'opération.

» Supposant que le maire et ses adjoints n'existaient plus, M. Gasnier, premier conseiller municipal inscrit, a convoqué le conseil en adressant à tous ses collègues une lettre qu'il signait : *Le conseiller municipal premier inscrit.*

» A l'invitation du maire, trois conseillers seulement ont répondu : MM. le docteur Guiet, Trotry-Girardière et Mariette. (MM. Julien et Surmont ne sont pas au Mans en ce moment.)

» Presque tous les conseillers républicains se sont rendus chez M. Cordelet. »

C'est ainsi qu'en l'an de grâce 1876, les Conseils municipaux vraiment dignes du nom de républicains, entendent et pratiquent les lois et les règles de la civilité élémentaire !

Faits divers.

On va procéder bientôt au recensement complet des médecins de France.

A ce sujet, quelques détails statistiques.

Paris compte actuellement environ 2,000 ou 2,200 praticiens presque tous docteurs en médecine.

En 1847, on comptait en France 18,099 praticiens ; en 1853, 18,110 ; en 1857, 17,555 ; en 1866, 17,320 ; enfin, en 1871, 15,000 dont 11,000 docteurs et 4,000 officiers de santé.

Cette diminution assez notable de 2,006 praticiens depuis 1866 jusqu'en 1871, s'explique suffisamment par la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

* * *

On sait que M. Firmin Didot avait laissé, après sa mort, une bibliothèque magnifique.

Le duc d'Aumale est entré en pourparlers avec les héritiers de M. Firmin Didot pour l'achat de cette bibliothèque, dont il a offert 1,200,000 fr.

Malgré la séduction de ce chiffre, l'offre n'a pas été acceptée, et cette bibliothèque sera sans doute vendue aux enchères.

* * *

On écrit de Marseille, 21 avril :

« Il s'est produit hier un étrange incident sur la place de Notre-Dame-du-Mont. On allait enterrer une estimable dame de soixante-quinze ans. Le corbillard était prêt et le cercueil allait être porté à l'église, lorsqu'un léger bruit se fit entendre dans la bière. Les porteurs s'arrêtent ; on soulève le cercueil et l'on constate que la vieille dame respire encore. Nous vous laissons à penser l'émotion de l'assistance et de l'heureuse surprise des parents, qui ont pu rappeler complétement à la vie cette quasi-défunte. »

* * *

C'est lundi qu'a commencé la terrible lune rousse, si redoutée par les cultivateurs et surtout par les vignerons. Cependant tout fait prévoir que, cette année, elle sera moins dangereuse que les années précédentes, en raison surtout des derniers froids que nous venons de subir.

* * *

Sous ce titre : « les Chevaux normands, » on lit dans le *Messager franco-américain* :

Sur les 300 étalons normands qui ont été importés de France dans ces dernières années, les éleveurs de l'Illinois ont été les acquéreurs d'au moins les trois quarts et ils y ont trouvé d'immenses profits. Une vente de 10 de ces chevaux qui vient d'avoir lieu à New-York indique que les éleveurs de l'Est, eux aussi, ont compris les profits qu'on pouvait en tirer.

Ces chevaux sont croisés du cheval arabe et du cheval normand primitif ; ils possèdent du premier la résistance, la délicatesse de la forme et une grande souplesse, et du dernier la grande taille et la force.

On rencontre en Allemagne, en Angleterre et en Belgique de gros chevaux ; mais tous descendent du normand. Même aux Etats-Unis, les quelques chevaux de grande force qu'on y rencontre ne sont pas d'origine américaine, et la Normandie peut être appelée à juste titre la patrie des grands chevaux existant maintenant dans l'univers, la terre d'où dérive leur origine.

Le croisement de ces chevaux normands avec les chevaux américains doit donner le même résultat qu'on a obtenu en France en les croisant avec les chevaux arabes. C'est ainsi qu'a été produite la race des grands carrossiers qui font l'admiration de tous les étrangers visitant Paris et qui sont remarquables par leur vitesse comme par leur belle performance.

* * *

Une magnifique collection de faïences anciennes et d'objets recueillis en province et à l'étranger vient d'être disposée au musée de Cluny.

Parmi les faïences, au nombre d'une soixantaine environ, se trouvent des fontaines, jardinières, plats, pièces de surtout, etc., provenant des anciennes fabriques de Rouen, de Clermont, de Lunéville, de Strasbourg et de Sceaux.

Il faut citer, au nombre des objets les plus curieux, deux charmantes consoles en fer ouvragé d'une croix processionnelle à double face, en bronze, qui est une pièce de toute beauté.

* * *

A vous, messieurs les vélocipédistes, s'adressent ces quelques lignes.

Un de vos confrères, M. Payet, vient d'accomplir un joli tour de force.

Il a fait le trajet de Paris à Lyon, c'est-à-dire 474 kilomètres, en trois jours et neuf heures, desquelles il faut déduire quarante-quatre heures de repos, ce qui réduit le trajet à trente-sept heures de marche, soit une moyenne de 13 kilomètres 1/2 à l'heure.

Il paraît, du reste, que cet intrépide vélocipédiste est habitué à faire merveille, car il a parcouru sur son bicycle une partie de la Suisse et tout le Midi de la France. Cette année, il doit visiter l'Italie et toute la région comprise entre Cette et Bordeaux.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean ; Mme GONDRAND, rue d'Orléans ; M. BESSON, successeur de M. TEXIER ; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean ; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie, 26, place Vendôme, Paris. (31)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel de l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Pilori. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :

6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 — —
1 — 45 — —
7 — 40 — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :

5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 — —
12 — 30 — —
6 — 20 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 AVRIL 1876.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre. .	67 67	» 12	» »
4 1/2 % jouiss. septembre.	96 25	» »	» »
5 % jouiss. novembre	106 10	» 22	» »
Obligations du Trésor, t. payé.	480 »	» »	» »
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234 »	» »	1 »
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482 50	» »	» 50
— 1865, 4 %	502 50	» »	2 50
— 1869, 3 %	365 »	2 »	» »
— 1871, 3 %	345 50	» 50	» »
— 1875, 4 %	483 »	» »	» 75
Banque de France, j. juillet. .	3505 »	5 »	» »
Comptoir d'escompte, j. août.	625 »	» »	» »
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	330 »	» »	60 »
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	325 »	» »	» »
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	795 »	» »	15 »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. .	735 »	» »	» »
Crédit Mobilier	163 75	1 75	» »
Crédit foncier d'Autriche . .	470 »	» »	5 »
Charentes, 400 fr. p. j. août. .	345 »	» »	5 »
Est, jouissance nov.	595 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	995 »	» »	5 »
Midi, jouissance juillet. . . .	737 50	2 50	» »
Nord, jouissance juillet . . .	1232 50	2 50	» »
Orléans, jouissance octobre. .	993 75	3 75	» »
Ouest, jouissance juillet, 65. .	630 »	» »	» »
Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	» »	» »	» »
Compagnie parisienne du Gaz.	1112 50	2 50	» »
Société Immobilière, j. janv. .	17 »	2 »	» »
C. gén. Transatlantique, j. juill.	307 50	7 50	» »

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	715 »	1 25	» »
Crédit Mobilier esp., j. juillet.	542 50	» »	7 50
Société autrichienne, j. janv. .	568 75	1 25	» »
OBLIGATIONS.			
Orléans	318 40	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . .	315 50	» »	» »
Est	316 »	» »	» »
Nord	317 »	» »	» »
Ouest	313 50	» »	» »
Midi	314 25	» »	» »
Deux-Charentes	287 50	» »	» »
Vendée	247 55	» »	» »
Canal de Suez.	522 »	» »	» »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 1 — — omnibus.
1 — 33 — soir, —
4 — 12 — — express.
7 — 17 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus-poste.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 41 — — express.
4 — 44 — soir, omnibus.
10 — 28 — — express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de Me BAILLIF, notaire à Angers, rue Haute-du-Mail, n° 12.

ADJUDICATION

En l'étude,

Le lundi 8 mai 1876, à deux heures,

Sur la mise à prix de 60,000 francs,

DE LA MÉTAIRIE

DE LA

BARDONNIÈRE

Située commune des Cerqueux-de-Maulévrier, canton de Cholet (Maine-et-Loire),

Contenant 34 hectares 70 ares 67 centiares, louée 2,350 francs, net d'impôts, par bail authentique de neuf ans à courir.

S'adresser audit notaire. (168)

A LOUER A SAUMUR

UNE VASTE

MAISON DE COMMERCE

Agréablement située,

Avec magasins, hangars, écuries, cour et jardin.

S'adresser à M. JAGOT-GRAVIER.

Maison centrale de Fontevrault.

ADJUDICATION

AU RABAIS

DE FOURNITURES

DE

FERS ET MÉTAUX DIVERS.

Le lundi 15 mai 1876, à une heure du soir, il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication, au rabais et en deux lots, des fournitures de fers, acier et métaux divers, nécessaires aux services de la Maison centrale de Fontevrault.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, soit à la Sous-Préfecture de Saumur, soit à l'Economat de la Maison centrale de Fontevrault. (171)

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je, soussigné (*nom, prénoms, profession et domicile*), après avoir pris connaissance du règlement du 1er septembre 1852, et du cahier des charges relatif à la fourniture des (*indiquer le lot*) nécessaires aux services de la Maison centrale de Fontevrault, m'engage à effectuer cette fourniture au rabais de (*porter les prix en toutes lettres et les répéter en chiffres*) sur les prix portés au cahier des charges.

Fait à , le 1876.

Maison centrale de Fontevrault.

ADJUDICATION

D'UNE

FOURNITURE DE VIANDE

DE BOUCHERIE

Le samedi 6 mai 1876, à une heure du soir, il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Saumur, dans les formes prescrites par le règlement du 31 juillet 1852, à l'adjudication de la viande de boucherie nécessaire au service de la Maison centrale de Fontevrault, pendant une année, à partir du 21 juin prochain exclusivement.

La fourniture est évaluée approximativement à 670 kilogrammes par semaine.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, soit à la Sous-Préfecture de Saumur, soit à l'Economat de la Maison centrale de Fontevrault. (162)

Maison centrale de Fontevrault.

ADJUDICATION

DE

FROMENT ET SEIGLE

Le samedi 6 mai 1876, à une heure après midi, il sera procédé, à la Sous-Préfecture de Saumur, à l'adjudication de froment, en trois lots de 70,000 kilogrammes chacun,

Et à l'adjudication de seigle, en trois lots de 38,000 kilogrammes chacun.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, soit à la Sous-Préfecture de Saumur, soit à l'Economat de la Maison centrale. (158)

AVIS

Le bureau de la direction particulière de la Société des Assurances mobilières et immobilières du Mans est **transféré rue d'Orléans, n° 82.**

S'adresser à M. G. LABICHE fils, directeur particulier pour l'arrondissement de Saumur. (131)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1876,

HOTEL DU LION-D'OR

Situé à Angers, boulevard de Laval et route de Nantes ;

Vaste cour, remises et écuries.

S'adresser : à Saumur, chez M. VOISINE-MIOLLET, rue de la Tonnelle, ou à Angers, chez Mme veuve MIOLLET, boulevard de Nantes. (169)

A VENDRE

UNE JUMENT bai brun, six ans, 1 mètre 62 centimètres, très-bien dressée à l'attelage et à la selle, sautant bien.

S'adresser au bureau du journal.

PRAIRIE AU VERT

POUR CHEVAUX

L'herbage de la prairie des Huraudières, près le Bray, commune de Saumur, OUVRIRA LE 1er MAI.

On paiera un franc par jour.

S'adresser à M. BOUCHÉ, hôtel de la Boule-d'Or, et à M. FOUCHIER, aux Huraudières. (171)

HOTEL DE LA GALÈRE, à Montreuil-Bellay.

HÉMON

RESTAURATEUR,

Informe le public que cet hôtel, nouvellement restauré, offre tout le confortable possible à MM. les voyageurs.

On trouve à l'hôtel chevaux et voitures en location. (144)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.

FANT

9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulaillers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Ruches pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'église, Cribles. (16)

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU

Près la Gare des Marchandises de Saumur,

OUVRIRA LE 1er MAI 1876.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux dans ces herbages sont invitées à les visiter d'avance.

S'adresser au propriétaire, dans l'île Ponneau, ou au garde, chargé de la surveillance des animaux, dans la prairie Ponneau.

On paiera un franc par jour,

Et deux francs, une fois payés, pour le garde, par cheval entrant.

Vient de paraître :

COMPTABILITÉ-DUCHATEAU

La *Comptabilité-Duchâteau* est la dernière expression de la simplicité de l'*exactitude*, réunies dans une même méthode, où, au moyen des écritures restreintes et faciles de la méthode dite en *partie simple*, on obtient tous les avantages de la méthode en *partie double*.

Elle convient à la fois au *grand* et au *petit commerce*, et satisfait également les maisons de gros et les plus petites maisons. — Elle convient aussi aux petits comptes des *particuliers* et *chefs de famille*, tels que rentiers, instituteurs, curés, avocats, médecins, huissiers, agriculteurs, propriétaires, fermiers, maisons d'éducation, communautés religieuses ou autres, etc.

Par son extrême simplicité, elle réduit le travail d'un tiers au moins sur la partie simple, et des deux tiers sur la partie double. Il y a donc économie de plus de *soixante pour cent* sur les méthodes ordinaires en partie double, ce qui permet de réduire le personnel de plus de moitié.

Un *mécanisme tout nouveau*, applicable au Journal, rend inutiles le Grand-Livre tous les Comptes Généraux, y compris les *Effets à recevoir* et les *Effets à payer* qui se trouvent réunis en un compte unique sous le titre de *Portefeuille*.

Grâce aux *Balances* diverses et aux *Situations* journalières pour le Portefeuille et la Caisse, les écritures sont arrêtées chaque soir, ce qui coupe court aux erreurs et permet d'établir, à tout instant et en quelques minutes, l'*Inventaire général* dont le travail, d'ordinaire si considérable, est supprimé.

Cette méthode de *Tenue des Livres* est du reste accessible à toute intelligence, et *peut s'apprendre sans maître* en quelques jours ; avec un maître c'est l'affaire de quelques heures.

S'adresser à M. Duchâteau, à Narbonne (Aude).

Un volume in-8° cartonné et franco par la poste : 5 francs.

M. Duchâteau est en état de fournir des comptables de l'un et de l'autre sexe aux maisons qui en font la demande, 15 jours à l'avance.

MEDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY **Source Lardy**, *alcaline, gazeuse* et *ferrugineuse*, la plus abondante en principes minéralisateurs ; la **seule** qui, sur le plateau de **Vichy**, soit **réellement reconstituante**, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source **Lardy** est celle qui conserve *le mieux* tous les éléments constitutifs des Eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le **Régisseur** de l'Etablissement **Lardy**, à **Vichy**. — Etablissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, *à partir du 15 mai.*

HERNIES Chutes et déviations de matrice. — **Guérison radicale en 8 jours**, *sans bandages*, par le spécifique de **Fleury**, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr.

MALADIES DE LA PEAU *Eczémas, Psoriasis, Démangeaisons, Dartres*, guéris sûrement par la **Pommade Souveraine** de *Carré*, ph. Bergerac et Tours. 2 fr. 50 le pot.

SANS INJECTIONS *Jamais de mercure.* Les *Perles* **Larrieu** purifient le sang et guérissent, *en secret*, les *écoulements* récents et anciens, *maladies de vessie, pertes séminales*, etc. Prix : 6 fr. *franco*. **Larrieu**, pharmacien-chimiste à Toulouse.

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SÉDATIF CHAUTARD, contre le mal de dents.

Dépôt de la POMMADE SOUVERAINE DE CARRÉ, pharmacien à Bergerac, chez BESSON, pharmacien.

HEMORRHOIDES La Pommade **Leroy**, ph. à Etretat (S.-Inf.), est *infaillible* c. la *douleur*, la *démangeaison*, la *constipation*, f° 2,75.

MAUX DE DENTS Guérison et plombage par le *Baume sédatif* **Chautard** de Vendôme. Prix : 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.